

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 6433

74 – HAUTE-SAVOIE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Jugement d'ouverture

Date : 19 mai 2026.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.

988 294 773 RCS Annecy.

KRAZEE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Enseigne : Krazee.

Activité : l'exploitation d'établissements de restauration rapide, traditionnelle, sur place, à emporter ou en livraison l'exploitation de food trucks, remorques alimentaires fixes ou mobiles la vente sur marchés, foires, événements publics ou privés l'exploitation d'emplacements temporaires, permanents ou saisonniers les prestations de traiteur et services événementiels la livraison directe ou via plateformes numériques la création, fabrication et vente de produits alimentaires et boissons la vente de produits dérivés et merchandising liés à la restauration l'acquisition ou location-gérance de fonds de commerce de restauration la gestion de marques et enseignes commerciales la location de matériel et équipements pour la restauration l'activité de franchise et d'animation de réseau la formation et le conseil en restauration et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social..

Adresse : 5, rue des Garennes, Meythet, 74960 Annecy.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 janvier 2026, désignant liquidateur la Selarl MJ Alpes (en la personne de Maître Caroline Leprêtre) 20 boulevard du Lycée 74000 Annecy. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.